



PREMIER MINISTRE



Strasbourg, le 27 août 2018

CP'ENA 2018 - 2019

Rapport de jury

La CP'ENA a été créée par l'arrêté modifié du 18 mai 2009 relatif à la mise en place d'une classe préparatoire pour l'accès au concours externe de l'École nationale d'administration, NOR: BCFF0910900A, qui prévoit notamment que « *les candidats (...) doivent remplir les conditions requises pour se présenter au premier concours externe d'accès à l'École nationale d'administration qui suit le début de la préparation* » (article 2) et que « *la sélection des candidats tient compte de leurs ressources et de celles de leurs parents, de la qualité de leurs études et de leur motivation* » (article 3).

Les élèves admis à la CP'ENA bénéficient d'une année de préparation aux concours administratifs de catégorie A et surtout A+. Ils sont tenus de présenter le concours externe de l'ENA en fin d'année de scolarité et sont accompagnés dans leur préparation aux autres principaux concours de catégorie A et A + comme, par exemple ceux d'administrateur des assemblées, d'administrateur territorial, de directeur d'hôpital, d'adjoint de direction de la Banque de France, de conseiller des affaires étrangères, de conseiller de tribunal administratif ou de conseiller de chambre régionale des comptes...

En complément de la lecture du présent rapport de jury, le rapport du jury d'admission de l'année 2015 - 2016, que les candidats pourront télécharger sur le site internet de l'ENA, comporte l'ensemble des références utiles auxquelles ils sont invités à se référer : article 23 du décret n° 2002-50 du 10 janvier 2002 relatif aux conditions d'accès et aux régimes de formation à l'ENA, circulaire de 2010 du ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, arrêté modifié du 5 juillet 2007 relatif au régime des allocations pour la diversité dans la fonction publique, convention du 23 décembre 2013 signée entre l'ENA, l'ENS et l'Université Paris I.

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

1, rue Sainte Marguerite - F - 67080 Strasbourg Cedex - Tél. + 33 (0)3 88 21 44 44 - Fax. + 33 (0)3 88 21 44 59

2, avenue de l'Observatoire - F - 75272 Paris Cedex 06 - Tél. + 33 (0)1 44 41 85 00 - Fax. + 33 (0)1 44 41 86 46

www.ena.fr

La composition du jury

Le jury de sélection des élèves de la CP'ENA a été constitué conformément à l'article 4 de l'arrêté du 18 mai 2009 relatif à la mise en place d'une classe préparatoire pour l'accès au concours externe de l'ENA.

Cette année, par arrêté du 31 mai 2018 modifiant l'arrêté du 23 avril 2018, ont été désignés :

- Mme Bénédicte Arnould, administratrice civile hors classe, représentant le directeur de l'Ecole nationale d'administration ;
- Mme Corinne Bord, administratrice territoriale, fonctionnaire chargée des questions d'égalité des chances ;
- Mme Géraldine Chavrier, professeure des universités, Directrice de la Préparation à l'ENA Paris I-ENS;
- M. Mejdi Jamel, inspecteur de l'administration, fonctionnaire issu des corps formés par l'Ecole nationale d'administration.

La chronologie du lancement de la campagne de recrutement

L'ouverture des opérations d'information et de communication a été réalisée en février par le biais de courriers accompagnés d'affiches et de cartes postales à l'attention des directeurs d'IEP et présidents d'universités, des directeurs de CROUS, ainsi que des associations d'égalité des chances. Une grande communication a également été réalisée via le site Internet de l'école ainsi que ses différents réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn). L'association des anciens étudiants de la CP'Ena « La Cordée » a également œuvré dans ce sens en allant à la rencontre d'étudiants, en répondant aux demandes d'information reçues sur leur site Internet ou en les redirigeant vers la responsable administrative de la CP'Ena.

La clôture des inscriptions a été fixée au vendredi 18 mai 2018. Aucun dossier n'a été reçu hors délai.

Les dossiers devaient être renseignés en ligne puis imprimés et complétés des pièces nécessaires avant d'être expédiés par la poste. L'ENA a ainsi comptabilisé 366 pré-inscriptions en ligne, se répartissant également entre les femmes et les hommes, 183 dossiers chacun.

67.2% de ces pré-inscriptions concernaient des étudiants de l'enseignement supérieur, 30.8% étaient en recherche d'emploi, 25.1% résidaient en quartiers prioritaires et 29,5% des candidats avaient suivi tout ou partie de leurs études en ZEP.

246 étaient étudiants et 94 demandeurs d'emploi. Par conséquent, le public ayant manifesté son intérêt pour la classe préparatoire intégrée est bien le public visé.

Toutes les régions métropolitaines, sauf la Corse, sont représentées cette année. 5 candidatures ultramarines sont à signaler, provenant de Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion.

Le nombre de dossiers finalement reçus s'établit à **230**, se répartissant entre 48.7% de femmes et 51.3% d'hommes. **Il est en très légère diminution par rapport à 2017 qui avait constitué un record depuis la création de la CP'ENA** (246 dossiers reçus). Les dossiers reçus ne représentent que 62.8% des téléchargements, soit une défection importante des candidats. Il s'agit peut-être d'un changement de projet personnel, mais peut-être également d'un phénomène d'autocensure. Le jury souhaite encourager toutes les personnes intéressées par ce dispositif à déposer leur candidature afin de ne pas se priver d'une chance réelle et invite les responsables pédagogiques et administratifs de la CP'ENA, en lien avec

les établissements d'enseignement supérieur intéressés, à renforcer les efforts de communication sur l'existence de ce programme.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Candidatures reçues	145	114	88	124	75	168	187	137	246	230

A l'inverse de la diminution du nombre de candidatures observée par la plupart des classes préparatoires intégrées, l'attractivité de la CP'ENA reste importante cette année grâce notamment à la mise en place d'une campagne de communication soutenue de l'école sur la CP'Ena, des coordonnateurs pédagogiques ainsi que des anciens élèves qui sont les témoins vivants de la qualité de cette préparation. Le jury s'en félicite ; ce haut degré de sélectivité doit encourager les candidats à bien préparer leur candidature lors de la constitution de leur dossier et de la réflexion préalable à la présentation de leur motivation pendant l'entretien avec le jury. Ce nombre élevé de candidatures traduit aussi un intérêt manifeste pour la fonction publique. Le jury a cependant noté que la préparation, tant du dossier que des oraux d'admission est perfectible et formule des recommandations à la fin du présent rapport.

La sélection des dossiers

Aux termes de l'article 5 de l'arrêté du 18 mai 2009, la sélection s'organise en deux étapes :

- la commission de sélection procède à l'examen des dossiers constitués par les candidats et détermine la liste des candidats retenus pour participer à l'entretien d'admission ;
- la commission fixe la liste définitive des candidats admis en classe préparatoire à l'issue des entretiens individuels d'admission.

24 places, incluant les éventuels redoublements, ont été ouvertes.

Le 6 juin 2018, le jury s'est réuni pour examiner tous les dossiers réceptionnés dans les délais. La qualité de la majorité des candidatures doit être soulignée. De nombreux candidats répondaient aux exigences posées par l'arrêté de 2009 et la circulaire de 2010. Le plafond de ressources au titre de l'allocation pour la diversité a été fixé, pour l'année 2018, à 33 100 euros par les autorités compétentes, au même niveau qu'en 2017. Ce plafond est actualisé chaque année par arrêté ministériel fixant le plafond de ressources relatif aux bourses du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il doit être considéré comme l'équivalent de l'échelon zéro des dites bourses. Néanmoins, pour limiter l'effet de seuil, une dérogation à ce principe peut exceptionnellement être admise pour une personne dont la situation, prise dans son ensemble, répond aux profils recherchés et dont le plafond de ressources n'excède pas 36 410 € (+ 10 % du plafond initial).

Afin de juger de la situation financière du candidat dans son intégralité, la déclaration de revenus des parents était également exigée en plus de leur propre déclaration.

Le nombre élevé de dossiers reçus confirme la nécessité de bâtir des trajectoires cohérentes en amont de la sélection en CP'ENA, au bénéfice des étudiants boursiers motivés par le service public, et ce le plus tôt possible au cours de leurs études supérieures. L'information sur les carrières dans la fonction publique et sur les voies qui y conduisent doit être développée, par les acteurs de la formation, mais aussi par le ministère en charge de la Fonction publique.

Cette responsabilité d'information doit être complétée d'un accompagnement de type parrainage/marrainage qui permette aux futurs candidats aux concours de disposer des atouts nécessaires. Cet impératif d'égalité des chances ne relève pas que de la seule responsabilité des étudiants en question, mais de l'ensemble des partenaires de l'enseignement supérieur et de la fonction publique qui peuvent y concourir.

Le jury a décidé d'examiner les mérites universitaires des candidats entrant dans les conditions ci-dessus définies. La sélection des admissibles s'est donc appuyée, conformément aux textes réglementaires, sur les ressources familiales des candidats. Le lieu d'études en ZEP-REP ou de résidence dans les ex zones urbaines sensibles ou dans les zones de rénovation rurale a été pris en compte à titre complémentaire.

L'excellence du parcours universitaire doit être prouvée par les relevés de notes. Le défaut de communication des résultats d'une année universitaire a pénalisé les candidats concernés, sauf à ce qu'une explication écrite soit donnée. Les CV sont aussi un élément important du dossier ; le jury appelle l'attention des candidats sur la présentation de ceux-ci et les invite à se faire conseiller pour choisir la forme qui mette le mieux en valeur leur parcours.

Le jury a prêté aussi beaucoup d'attention à la qualité de la lettre de motivation qui ne doit pas être une simple transmission de la candidature: elle constitue pour le candidat une occasion de se présenter sous un jour plus personnel au jury, tout en faisant état de sa motivation. Ces dernières, à de rares exceptions près, n'ont que très rarement mis en avant une motivation argumentée quant au souhait de rejoindre l'administration, se limitant le plus souvent à l'évocation du « service public » ou de « l'intérêt général » sans que ces notions ne soient explicitées.

Le jury a enfin été attentif au fait que les candidats aient étudié de manière approfondie et avec d'excellents résultats au moins le droit ou l'économie, matières déterminantes au concours de l'ENA. Le niveau du concours n'est que difficilement accessible à un débutant dans ces matières en une année de préparation. Le fait d'avoir étudié le droit ou l'économie, au minimum comme matière mineure dans un parcours, a été considéré comme déterminant. Le niveau d'anglais a aussi été pris en compte, cette langue étant obligatoire au concours depuis 2018.

On ne peut que souligner que nombre de candidats ont pu, quelles que soient leurs origines sociales et géographiques, réaliser des stages de haut niveau au sein des trois versants de la fonction publique, du secteur associatif ou du secteur privé. Le fait d'avoir effectué un stage dans la fonction publique avant de passer l'oral de sélection pour la CP'ENA est un atout important pour les candidats : il leur donne une connaissance plus fine du monde de l'administration, nécessaire pour pouvoir intégrer l'ENA, et témoigne bien souvent du projet d'intégrer la haute fonction publique, rendu plus crédible par le fait qu'ils ont été confrontés à la réalité du monde de l'administration. Les stages réalisés ou les emplois occupés par les candidats ont également été trop peu exploités dans les lettres. Ils sont pourtant centraux par leur capacité à donner corps aux idées développées dans la lettre, qu'ils aient lieu dans l'administration ou non.

Cependant, le jury est conscient des difficultés que peuvent parfois avoir les candidats à trouver des stages dans la fonction publique et n'en a donc pas fait un critère discriminant pour la sélection des candidats. Le jury est aussi tout à fait conscient que certains étudiants sont contraints d'occuper des emplois leur permettant de financer leurs études, et n'ont pas pu réaliser ce type de stage. A cet égard, le jury tient à rappeler aux candidats que la CP'ENA propose, tout au long de l'année scolaire, des visites d'administrations à ses étudiants, qui ont

justement pour objectif de leur apporter une connaissance plus fine du monde de l'administration, et que, pour ceux d'entre eux qui n'auraient pas fait de stage en administration, elle peut également les aider à en trouver, s'ils souhaitent en faire un avant la rentrée à la CP'ENA (période de juillet à septembre). A titre d'exemple, un élève de la promotion 2017-2018 a pu effectuer un stage au Ministère des affaires étrangères lors de cette période.

Au terme de la sélection sur dossier, le nombre d'admissibles s'est élevé à 54, soit 21 femmes et 33 hommes. Parmi eux, 92.6% sont étudiants, 14.8% résident en QPV, et 29.6 % ont étudié en ZEP. Parmi ces admissibles, on dénombre 30 candidats issus d'universités, 17 d'IEP de Province et 7 de Sciences Po Paris.

Les entretiens d'admission des 20, 21 et 22 juin 2018

Les candidats déclarés admissibles ont été auditionnés les 20, 21 et 22 juin par le jury, au cours d'un oral individuel d'une durée de 20 minutes au début duquel ils ont pu présenter leur parcours et leurs motivations.

7 candidat(e)s avaient renoncé à se présenter en prévenant préalablement. Le jury a donc finalement entendu 47 candidats.

4 demandes de redoublement ont été formulées par les élèves de la CPENA 2017-2018. La circulaire de 2010 sus-désignée précise les critères d'éligibilité des candidats au redoublement en classe préparatoire intégrée : assiduité, résultats, capacité de progression, situation personnelle. Les coordonnateurs pédagogiques ainsi que le corps enseignant ont donné leur avis concernant les 4 demandes sur la base de ces quatre critères. Le jury a pris connaissance des avis des coordonnateurs et enseignants, et a donné son accord pour l'admission au redoublement de ces 4 des candidats (2 hommes, 2 femmes).

24 places étant ouvertes en CPENA, il restait donc 20 places nouvelles à attribuer par le biais du recrutement.

Après la présentation orale du candidat faisant part de son parcours, ses motivations et de son projet, le jury a évalué la maîtrise du candidat sur 16 critères (la fiche d'évaluation 2017-2018 figure en annexe du présent rapport) parmi lesquels ses capacités de réflexion, d'échange avec le jury, d'aptitude à s'investir dans une formation exigeante, de modestie, ses connaissances techniques en droit, économie, son intérêt pour l'actualité et les questions internationales et, enfin, sa vocation pour le service public. Sans qu'aucun de ces critères ne soit éliminatoire (à l'exception peut-être de la modestie), ils ont permis au jury de proposer le même déroulé d'entretien à chaque candidat et de disposer du même instrument de comparaison des candidatures.

Sur la motivation et la personnalité des candidats, le jury a vérifié le degré de connaissance des candidats sur le niveau de travail personnel et d'implication nécessaire au sein de la CP'ENA pour ambitionner une réussite au concours de l'ENA ou à un concours A+. Il a cherché à évaluer le potentiel des candidats en termes de force et d'organisation de travail pour répondre à leur ambition légitime et s'est efforcé d'évaluer aussi ce que chacun pouvait apporter au collectif. Le jury a apprécié la qualité et le nombre de stages que les candidats avaient souvent déjà accomplis et il les a questionnés sur les enseignements qu'ils en avaient retirés.

Les candidats ont été interrogés sur le type de carrière qu'ils envisageaient s'ils étaient admis à l'ENA. Cette question, destinée à tester leur motivation, est aussi souvent révélatrice de leur degré de connaissance de l'administration. Dans le même esprit des échanges ont porté sur les valeurs que devraient défendre les hauts-fonctionnaires.

S'agissant de la personnalité des candidats, le jury a cherché à savoir quelle était leur aptitude au travail en groupe. La dynamique de la CP'ENA repose en effet sur la construction d'un parcours collectif et l'engagement de chacun.

La réforme du concours externe de l'ENA, en particulier avec l'introduction d'une épreuve orale collective d'interaction, vise à apprécier les aptitudes relationnelles et comportementales : le jury a tenu compte de cette donnée, questionnant aussi les candidats sur leurs engagements associatifs, leurs loisirs, etc. Le grand engagement sociétal de nombre de candidats au travers d'engagements associatifs au service de leurs concitoyens doit être souligné et a été perçu positivement de la part d'étudiants manifestant le choix du service de l'Etat et donc de l'intérêt général.

Publication des résultats

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 18 mai 2009 susmentionné, la liste des candidats admis à la classe préparatoire a été arrêtée par décision de la directrice de l'Ecole nationale d'administration. 20 places ont été ouvertes à l'admission et 4 au redoublement. En vertu de l'arrêté précité, la liste d'admission peut comporter un nombre d'admis supérieur à celui des postes à pourvoir, ce qui a été le cas avec 10 admis en liste complémentaire, classés par ordre d'appel en cas de désistement avant le premier jour du deuxième mois qui suit le début de la classe préparatoire, soit avant le 1^{er} décembre 2018. La liste des candidats admis a été publiée sur le site internet de l'Ecole nationale d'administration (www.ena.fr) le 25 juin 2018.

Le profil des admis

Parmi les 20 admis on compte 6 femmes et 14 hommes (la liste complémentaire comprend 3 femmes et 7 hommes). 18 sont étudiants dont 1 en contrat d'apprentissage, 1 est salarié en CDD et 1 est en recherche d'emploi.

Le jury tient à signaler que deux candidats ont été recrutés après un parcours scolaire arrêté tôt (niveau brevet et bac) et repris ultérieurement jusqu'à bac+5.

La moyenne d'âge de la promotion 2018-2019 est de 24,8 ans. Le plus jeune admis a 21 ans et le plus âgé a 31 ans.

La quasi-totalité des admis cette année a validé un diplôme de master 2 ou sont en train de le valider. En outre, plusieurs admis ont déjà suivi une classe préparatoire aux concours administratifs – ce qui constitue à la fois un indice de motivation et un gage de la capacité d'adaptation à la CP'ENA.

Le jury souligne à cet égard l'écart entre le diplôme minimal exigé pour se présenter au concours de l'ENA – le grade de licence ou équivalent - et le niveau réel de diplôme des candidats admis en CP'ENA, qui est similaire au niveau des candidats admis à l'ENA. En termes de profil d'études, le jury constate cette année un équilibre entre les admis issus d'instituts d'études politiques (11) et ceux issus de l'université (9).

Recommandations du jury pour les futurs candidats

Le choix de se présenter à une classe préparatoire à l'ENA n'est pas le fruit du hasard et suppose tant une réflexion préalable sur les parcours professionnels auxquels cette école, ainsi que les autres concours de catégorie A/A+, destinent, qu'une anticipation des épreuves du concours par le choix d'un cursus approprié. Quelques conseils sont aussi donnés tant pour la préparation du dossier que pour la préparation de l'entretien avec le jury.

Le jury de la promotion 2018-2019 reprend à son compte les quatre points ci-dessous, soulevés par son prédécesseur.

1/ Une réflexion préalable du candidat sur son projet professionnel

Le jury appelle l'attention des candidats sur leur nécessaire réflexion préalable quant à leur motivation pour devenir hauts-fonctionnaires. Quelle est leur conception de l'Etat et de la haute fonction publique ? Cette réflexion doit se nourrir de leurs lectures et de leurs enseignements, mais aussi de leurs stages et de leurs éventuelles autres expériences (rencontres de fonctionnaires, emplois vacataires ou saisonniers, engagement politique, syndical, étudiant ou associatif, séjours à l'étranger...). Il est attendu d'eux une connaissance minimale du ou des métiers vers lesquels ils envisagent de s'orienter. Ne pas savoir ce qu'est un administrateur civil est, par exemple, significatif d'une connaissance insuffisante des carrières ouvertes aux élèves de l'ENA.

La consultation des sites des différents ministères, du Conseil d'Etat, de la Cour des Comptes et des corps d'inspection est recommandée pour affiner son projet professionnel.

2/ Une anticipation des épreuves du concours par un cursus universitaire approprié

Au regard des exigences du concours et de son taux de sélectivité qui ne se dément pas, la préparation du concours de l'ENA n'est pas seulement l'affaire d'une année mais d'une vraie stratégie pluriannuelle.

Une fois de plus, il est recommandé aux étudiants de lire attentivement les programmes des épreuves des concours qu'ils souhaitent préparer et d'orienter, autant que faire se peut, le choix de leurs enseignements obligatoires et options vers les matières y figurant.

Le jury recommande aux étudiants qui ne seraient ni juristes ni économistes de saisir toutes les occasions qui leur sont offertes d'étudier ces deux matières, idéalement durant deux ans au cours de leurs études supérieures, par exemple en choisissant des unités d'enseignements optionnelles en plus de leur domaine d'étude. A défaut d'une telle possibilité, l'étude autonome de manuels d'introduction à ces deux disciplines pourrait être considérée positivement par le jury. Les finances publiques et les questions sociales, épreuves d'admissibilité, ne sont pas non plus à négliger, ne serait-ce, là encore, que par la lecture d'un manuel. La bibliographie, publiée sur le site de l'ENA, pourra être utile dans cette perspective.

Le niveau en langue étrangère est crucial. Il s'agit de l'une des épreuves les plus sélectives aux concours de la fonction publique et notamment de l'ENA. **Il est, à ce titre, important de rappeler que l'anglais constituera une épreuve obligatoire, en LV1, à partir du concours d'entrée à l'ENA de 2018.** La maîtrise de cette langue est en effet

essentielle à la pratique professionnelle des cadres de la fonction publique de l'Etat et ne peut être atteinte que s'ils disposent d'un niveau initial minimal. Aussi les candidats qui se présenteront dans les années à venir à la CP'ENA, doivent étudier l'anglais tout au long de leur parcours, en profitant par exemple des années de césure ou des programmes Erasmus que proposent universités et grandes écoles, en plus de la participation active aux enseignements de langue et du travail personnel. Le candidat peut utilement utiliser les outils modernes qu'offrent les divers médias et prendre l'habitude de regarder des journaux télévisés ou des conférences sur internet et de lire des journaux anglo-saxons de référence (*The Guardian*, *The Economist*...). Le jury recommande enfin aux étudiants de tester, dans la mesure du possible, leur niveau de langue au regard du cadre européen de référence (CECR) en visant un niveau C1 ou C2, niveau qui peut s'acquérir après plusieurs années de travail assidu.

3/ La préparation du dossier de candidature

Les dossiers transmis par les candidats doivent permettre au jury :

- de s'assurer de la situation matérielle et financière du candidat ;
- de prendre connaissance de son parcours universitaire et de ses expériences professionnelles et extra-universitaires (engagements associatifs, loisirs) ;
- d'apprécier, grâce à la lettre, la personnalité du candidat et ses motivations.

Il n'y a pas de modèle particulier de CV recommandé par le jury. Il s'agit de trouver un équilibre entre une présentation trop succincte et un CV qui dépasserait deux pages.

La transmission des relevés de notes est essentielle pour le jury : une année omise crée tout de suite un soupçon de dissimulation. Nombre d'établissements universitaires et d'IEP retraduisent les notes attribuées lors d'un semestre « Erasmus » sur l'échelle des notes françaises, ce qui est bienvenu.

Enfin, le jury ne peut que souligner l'importance de la lettre de motivation et du CV. L'absence de faute d'orthographe ou de grammaire est une exigence minimale. La présentation de la motivation du candidat doit être étayée dans la lettre.

4/ La préparation de l'entretien

Afin de mieux se préparer à l'épreuve orale d'admission en CP'ENA, les candidats sont invités à se référer aux rapports des jurys des concours ambitionnés, et notamment du concours de l'ENA de 2017, disponible sur le site internet de l'Ecole, qui liste les critères du jury d'entretien en matière d'aptitudes managériales attendues des hauts-fonctionnaires.

Le jury recommande aux candidats de bien préparer leur candidature, en particulier leur prestation orale. Le jury attendait en effet à l'entretien des qualités d'expression orale, de raisonnement, de mise en perspective des expériences professionnelles ou de stage. Les candidats doivent se préparer à cette épreuve en profitant de toutes les occasions qui leur sont données au cours de leurs études supérieures pour prendre la parole en public. Ils peuvent s'entraîner avant l'épreuve en sollicitant un de leurs enseignants ou un parrain. Ils doivent valoriser davantage leur parcours, reconnaître leurs points forts et points faibles, savoir parler de leur motivation et connaître les métiers ambitionnés, sans se défaire de leur spontanéité. En revanche, apprendre par cœur sa présentation est contre-productif.

Les candidats ont été aussi bien interrogés sur leurs expériences professionnelles, sur leurs mémoires – s'ils en avaient rédigé un -, que sur les matières de base du concours (droit public et économie).

➤ La consultation d'un manuel de base, voire de Terminale ES, de macro-économie est un prérequis.

➤ De même, le candidat doit connaître les grands principes du droit constitutionnel et du droit administratif.

Le jury recommande aussi la lecture de la presse quotidienne de qualité.

Enfin, le jury recommande aux candidats de bénéficier des réseaux d'entraide et de parrainage/marrainage pour recueillir et cultiver les informations utiles, tant sur la gestion de leurs études, que sur les carrières à la sortie de l'ENA. Cet accompagnement permet aussi d'être conseillé dans les lectures, et l'acquisition de savoirs-être utiles à la préparation des concours de catégorie A+. Ils trouveront sans difficulté sur internet les réseaux associatifs qui peuvent les accompagner et n'hésiteront pas à solliciter directement les conseils d'un fonctionnaire de catégorie A ou A+ en poste, qu'ils auront pu avoir en tant qu'enseignant ou qu'ils auront contacté par courrier, et qui saura leur dispenser des conseils utiles dans leur préparation aux concours.

Dans ce sens, une association des anciens de la CP'Ena « La cordée - les anciens de la CP'Ena » ayant évolué dans l'ensemble de la fonction publique a été créée en janvier 2017 afin de travailler à la promotion de la diversité sociale et accompagner par des actions de tutorat des jeunes issus de la diversité (contact : contactlacordee@gmail.com).

Au-delà de ces points, le jury a tenu à faire une forme de retour d'expérience des éléments transversaux qu'il a pénalisés ou valorisés dans le recrutement de la promotion 2018-2019.

D'une manière générale, tous les projets professionnels au sein de la fonction publique ont été également reçus par le jury, l'ENA permettant d'embrasser une impressionnante diversité de carrières. La CP'ENA est la classe préparatoire intégrée de l'ENA mais prépare également à tous les autres concours administratifs tant que leur préparation reste conciliable avec celle de l'ENA. Si les élèves souhaitant préparer uniquement l'ENA n'ont pas été pénalisés, il ne faut pas hésiter à présenter une stratégie cohérente de préparation qui implique donc deux ou trois concours.

1. Concernant les dossiers écrits

Les lettres de motivation sont une des pièces clés du dossier. Deux griefs majeurs sont apparus au jury de cette année qui souhaite appeler l'attention des futurs préparateurs dessus.

- les candidats n'ont que très rarement mis en avant leurs expériences professionnelles dans les lettres de motivation. Cette situation, difficilement explicable, n'a que rarement permis au jury de tirer un réel profit de la lecture des lettres de motivation. Elles sont pourtant l'occasion de mettre en valeur une expérience, positive comme négative, dans la définition d'un projet professionnel ou de valoriser les qualités du candidat. Qu'elles aient ou non la sphère publique comme cadre, ces expériences sont toutes intéressantes pour le jury, aux candidats de trouver un angle permettant de les valoriser.

- la motivation à servir l'Etat s'est beaucoup trop souvent limitée à l'évocation de l'intérêt

général sans que n'apparaisse d'éléments concrets d'illustration. En lien avec le point précédent, les expériences professionnels, emplois et stages, les rencontres, les lectures ou le parcours personnel sont autant de sources que doivent mobiliser les candidats pour mieux faire voir au jury la réalité et les ressorts de leurs motivations.

2. Concernant les oraux

- Les présentations initiales de 5 minutes ont été globalement bien préparées par les candidats qui doivent tendre à une présentation maîtrisée sans être apprise par cœur ce qui a pour conséquence de lui faire inmanquablement perdre en naturel et spontanéité. Les candidats ne doivent pas hésiter à mettre en avant une expérience marquante et à parler avec sincérité de leurs motivations, plus intéressantes pour le jury qu'une présentation chronologique du parcours universitaire suivi.

- Certains candidats ont présenté une vision caricaturale de l'administration, vue comme seule garante de l'intérêt général. Le secteur privé, le secteur associatif et les autres composantes de la société concourent bien évidemment au bien commun et opposer les uns aux autres est stérile.

- Une prime a été donnée à la sincérité de la réflexion de certains candidats ce qui a donné de réels moments de vérité dans l'échange avec le jury. Des expériences négatives (management, manque d'intérêt sur le sujet, ...) ont été présentées avec pertinence par les candidats, donnant davantage de profondeur à leurs arguments et à leur projet. A contrario, il a souvent été difficile de sortir de l'actualité pour rentrer dans une réelle analyse argumentée et personnelle des événements et du cours de l'histoire (en particulier pour ce qui touche aux questions internationales). Le jury ne peut qu'appeler l'attention des candidats à dépasser la simple évocation des faits et des termes « journalistiques » lors des échanges avec le jury.

- Depuis longtemps maintenant l'épreuve d'entretien de l'ENA n'est plus un concours de culture générale. Pour autant, cela ne signifie pas que des questions sur l'environnement de l'étudiant, ses lectures, ses hobbies, les personnalités qui l'inspirent ne peuvent être posées, au contraire. Celles-ci sont révélatrices d'une personnalité à laquelle le jury est sensible dans la composition d'un groupe comme celui d'une promotion de la CP'ENA. Ainsi, ne pas s'intéresser à l'histoire des structures dans lesquelles ont été effectués des stages ou des autres expériences évoquées par le candidat ou présentes dans son CV a desservi plusieurs candidats. Lors de la préparation de l'entretien, le candidat doit veiller à être capable de présenter toutes les expériences présentes sur son CV ainsi que les travaux de recherche conduits.

- Les projets professionnels présentés par les candidats ont souvent été réduits à quelques corps (juridiction administrative, diplomatie, préfectorale, ministères économiques et financiers), influencés en cela par les débouchés à la sortie de l'ENA. Si cette situation est parfaitement normale et compréhensive, les candidats ne doivent pas hésiter à cibler des secteurs professionnels (régulation, éducation, culture) et quelques structures qu'ils souhaiteraient rejoindre à terme. L'ENA, et ses corps de débouchés, ne sont qu'une étape dans un parcours professionnel.

- La durée des réponses aux questions du jury dépend évidemment de celles-ci. Les candidats ne doivent pas hésiter à prendre le temps d'organiser leurs réponses afin d'éviter certaines réponses à tiroir, difficilement compréhensibles et qui amènent parfois le jury à devoir interrompre le candidat.

- Enfin, de façon plus anecdotique, le jury connaît le fonctionnement de la structure pour laquelle il recrute et n'a pas besoin que les candidats le lui rappellent, cela pouvant passer pour une forme de flagornerie.

Nom du candidat : _____

Date : _____

EVALUATION	--	-	+	++
Capacités de réflexion : savoir construire un raisonnement et proposer des exemples				
Cohérence des propos				
Aptitude à l'échange avec le jury : écouter, savoir débattre, réagir, être attentif				
Curiosité / Ouverture d'esprit				
Adaptabilité par rapport à l'environnement, le contexte.				
Capacité à travailler en collectif				
Aptitude à s'investir, à s'engager dans la formation				
A une vie en dehors : loisirs, sociabilité,...				
Bienveillance				
Modestie				
Connaissances en droit				
Connaissances en économie				
Connaissance fine de l'actualité				
Intérêt pour l'international				
Maîtrise de l'anglais				
Vocation pour le Service Public				

1.1.1 DIAGNOSTIC

1.2 Points forts

1.2.1.1 Points faibles

1.2.2 évaluation

1.3 FAVORABLE

1.4 DÉFAVORABLE

1.4.1 motivation de la décision

1.5

Notation :